

Les CFD, un marché de niche qui suscite de l'intérêt

Les CFD (« contracts for difference »), avenir des dérivés pour les particuliers ? C'est en tout cas le pari des nouveaux intervenants sur ce marché, comme le britannique IG Markets ou bientôt le danois Saxo Bank. « Le marché de ces instruments financiers dérivés, qui permettent de bénéficier d'effets de levier, est en pleine croissance. Les montants traités sur le CAC 40 ont dépassé le milliard d'euros en mai, soit plus que certificats et warrants réunis. La croissance des CFD coïncide d'ailleurs avec la baisse de ces derniers, se félicite Gwénaél Moy, directeur général d'IG Markets en France. L'utilisation des CFD est plus simple que celle du service à règlement différé, qui pourrait d'ailleurs avoir vocation à disparaître avec leur développement. »

L'intérêt des courtiers en ligne pour ces produits devrait contribuer à leur essor. Cortal Consors a déjà

indiqué son intention de proposer des CFD – avec une architecture informatique construite par un spécialiste – d'ici à la fin de l'année.

De leur côté, Boursorama, Fortuneo et Bourse Direct réfléchissent au sujet. « Nous nous posons la question de savoir si nous serons aussi bien positionnés que des acteurs spécialisés. Compte tenu de la complexité des produits et du fait qu'il faille un compte dédié, nous nous demandons si ce sera un vrai marché potentiel ou un marché de niche », s'interroge David Langlois, directeur commercial et marketing de Boursorama.

Des produits complexes

« Au Royaume-Uni, où ces produits sont bien développés, il semble que les volumes soient aussi portés par un attrait fiscal », ajoute Ronan Le Moal, président du directoire de Fortuneo. Surtout, les CFD ne sont pas exempts

Glossaire

« Contracts for difference » :

les CFD sont des instruments financiers dérivés qui suivent le comportement d'une action, d'un indice ou d'une matière première en permettant d'importants effets de levier. A la différence des warrants et des certificats, ils ne sont généralement pas cotés en Bourse.

Warrants : instruments négociables en Bourse qui donnent le droit d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent à un prix fixé d'avance à – ou jusqu'à – une date donnée.

Certificats : valeurs mobilières cotées dont les conditions de remboursement à échéance sont connues dès l'émission. Il en existe une large gamme pour diverses stratégies d'investissement.

de risques : il existe un mécanisme d'appel de marges qui fait que l'investisseur peut perdre davantage que sa mise de départ. « Cela peut être potentiellement très dangereux », note Olivier Gentier de la Société Générale.

IG Markets dit surveiller en temps réel les positions des clients et les appeler en cas de perte. Il les incite en outre à mettre des ordres avec des limites d'exécution fixées par le client (un service payant) pour éviter les « paumes ». Les CFD entrent dans le champ des produits financiers complexes, qui nécessitent une information des clients et des mises en garde.

A la différence des warrants et des certificats, il ne sont pas visés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais les acteurs qui proposent des CFD se doivent de respecter la réglementation relative aux prestataires de services d'investissement.